

Politique de **COMMANDITES** pour les équipes

Introduction



Lignes directrices pour les commandites des équipes de l'AHFR (Remparts, Félines, etc.)

Cette politique vise à encadrer la recherche de commandites par les équipes affiliées à l'AHFR afin d'assurer une gestion éthique, équitable et conforme à la mission de l'Association. Elle distingue les commandites d'équipes, des commandites d'Association, gérées par l'AHFR.

INFORMATIONS

sur notre politique de commandites pour les équipes

Rôle de l'association

L'AHFR est l'organisation mère. Elle :

- Doit se conformer aux règles fiscales et légales des OSBL.
- Émet les reçus ou factures pour les commandites d'association admissibles.
- Adopte les **politiques qui s'appliquent à toutes les équipes**, incluant les politiques de commandite.

Reçus pour les commandites



L'AHFR **n'émet pas de reçu ou facture** pour les commandites destinées à une équipe spécifique.

Il revient à la gérance de l'équipe de fournir un reçu informel à des fins de suivi entre parties.



ASSOCIATION DE HOCKEY
FÉMININ DU RICHELIEU

INFORMATIONS

sur l'utilisation du nom de l'Association

Utilisation du nom de l'Association

Il est interdit d'utiliser le nom de l'AHFR, le logo d'Association, les adresses courriel officielles ou toute entité associée (ex. : Remparts du Richelieu, Félines, etc.) pour solliciter une commandite au nom d'une équipe spécifique.

Toute demande de **commandite effectuée par une équipe doit être faite en son propre nom uniquement** (ex. : M15B Félines), sans mentionner l'Association ni utiliser ses logos.

Événements et actifs associatifs

De plus, les équipes ne peuvent utiliser les événements associatifs (ex. : tournoi, festival ou autre événement organisé par l'AHFR) ou les actifs associatifs (ex. : médias sociaux et site web de l'AHFR) pour offrir de la visibilité à un commanditaire d'équipe.



ASSOCIATION DE HOCKEY
FÉMININ DU RICHELIEU

COMMANDITES

spécifiques



Dons et commandites politiques ou gouvernementales

- Les dons ou commandites provenant d'une organisation gouvernementale ou politique doivent obligatoirement être encaissées par l'AHFR, conformément aux règles habituelles de ces instances. Ces montants, souvent limités à un seul par association, seront conservés par l'Association et utilisés pour l'ensemble des activités associatives.

* Aucune redistribution directe à une équipe n'est autorisée.

Commandites d'entreprise – plus de 1000 \$

- Lorsqu'une entreprise souhaite faire une commandite de plus de 1000 \$, le montant peut transiter par l'AHFR. Dans ce cas, une facture officielle pourra être émise à l'entreprise.

Le montant sera réparti comme suit :

- 25 % conservé par l'AHFR;
- 75 % transféré à l'équipe bénéficiaire.

Dons et commandites d'un employeur en lien avec l'implication bénévole

- Lorsqu'un employeur verse un montant en reconnaissance de l'implication bénévole d'un de ses employé-es (entraîneur·e, gérant·e, directeur·rice de catégorie, etc.) :

La même règle de répartition s'applique :

- 25 % conservé par l'AHFR;
- 75 % remis à l'équipe du bénévole concerné.





ASSOCIATION DE HOCKEY
FÉMININ DU RICHELIEU



COHÉRENCE AVEC LES VALEURS

Aucune commandite ne peut provenir :

- D'une entreprise ou organisation dont les valeurs sont jugées incompatibles avec la mission de l'AHFR.
- D'un commanditaire dont l'activité touche l'alcool, le tabac, les jeux de hasard ou tout autre domaine jugé sensible par le CA.

UTILISATION DU LOGO

Uniformes et visuels

Toute commandite impliquant l'ajout du logo ou du nom de l'entreprise commanditaire sur un vêtement, un équipement ou une affiche doit :

- Être préalablement autorisée par l'AHFR ;
- Respecter les normes graphiques établies par l'Association.

Transparence

Chaque équipe doit tenir à jour une liste de ses commanditaires, des montants reçus et des usages prévus et la transmettre sur demande à l'Association pour fins de reddition de comptes ou en cas de litige.

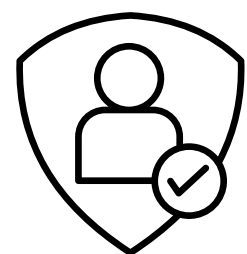




Infractions et sanctions

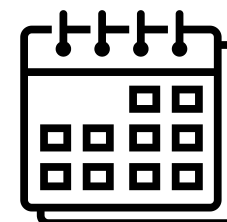
Le non-respect de cette politique peut entraîner:

- L'obligation de remettre les montants obtenus à l'Association.
- Le retrait de l'autorisation d'utiliser l'identité visuelle de l'équipe.
- Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de certaines fonctions bénévoles.



Autorité du CA en matière de commandite

Le conseil d'administration peut en tout temps refuser ou annuler une commandite ou une visibilité jugée inappropriée, même si elle n'est pas explicitement couverte par cette politique.



Entrée en vigueur

Cette politique est en vigueur depuis le **12 août 2025**, suite à l'adoption par le conseil d'administration.

Elle s'applique à toutes les équipes affiliées à l'AHFR pour la saison en cours et à venir, incluant les équipes Remparts et Félines (et tous les dérivés).

Révision

Des révisions y ont été apportées le **14 septembre 2026** par le conseil d'administration.

COMMANDITES D'ÉQUIPE

Maximiser vos démarches

Comment procéder?

- Utilisez le nom de votre équipe uniquement (ex. : M12AA Remparts), sans mentionner AHFR.
- Présentez clairement votre objectif (ex. : financer une activité d'équipe ou un tournoi).
- Remettez un reçu informel au commanditaire.
- Tenez un registre des montants reçus et des usages prévus.

Quels types d'entreprises approcher?

- Commerces locaux (restaurants, épiceries, garages, pharmacies)
- Entreprises liées aux familles de vos joueuses (employeurs, fournisseurs)
- Entreprises intéressées à appuyer les joueuses de votre secteur

*Une bonne démarche de commandite,
c'est clair, éthique et cohérent avec les
valeurs de notre Association!*

Reconnaître les commanditaires

- Mention sur vos communications d'équipe (ex.: courriel, message aux parents)
- Carte de remerciements signée par les joueuses
- Écusson sur un item d'équipe (après approbation de l'Association).
- Remerciement lors d'un événement ou fête d'équipe en fin de saison.



L'Association ne publiera pas sur ses réseaux sociaux les commanditaires d'équipe.



Merci

DE RESPECTER NOTRE POLITIQUE

Fin du document

Contactez nous pour les questions

Pour toute question sur cette politique ou pour
du soutien lié aux commandites, veuillez
contacter info@hockeyfemininrichelieu.ca.